

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0557**

commune (s) : Craponne

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle située rue de Verdun, angle 19, rue Antoine Vallas, et appartenant à Mme Marie Cayrol

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

**Commission permanente du 7 décembre 2015****Décision n° CP-2015-0557**

commune (s) : Craponne

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle située rue de Verdun, angle 19, rue Antoine Vallas, et appartenant à Mme Marie Cayrol**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue de Verdun à Craponne, une parcelle de terrain cadastrée AW 135, située rue de Verdun, angle 19, rue Antoine Vallas, d'environ 270 mètres carrés, à détacher d'une propriété appartenant à madame Marie Cayrol.

Aux termes du compromis, madame Marie Cayrol accepterait de céder ladite parcelle de terrain, libre de toute location ou occupation, au prix de 20 000 €

Les frais de document d'arpentage, estimés à 200 €, sont à la charge de la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 20 000 €, d'une parcelle de terrain située rue de Verdun, angle 19, rue Antoine Vallas à Craponne et appartenant à madame Marie Cayrol, dans le cadre de l'aménagement de la rue de Verdun.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 20 000 € correspondant au prix de l'acquisition, de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié et 200 € environ pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.**